

ETAT DES LIEUX DES SCIERIES NORMANDES



Convention ADEVBOIS ADV19R02300005

Décembre 2020

SOMMAIRE

Carte d'identité de la scierie normande	2
Approvisionnement	11
Production	15
Ressources humaines	22
Certifications et démarches qualité	25
Réglementations	29
Mutualisations entre entreprises	31
Annexes	33

Carte d'identité de la scierie normande

Nombre de scieries

La Normandie compte actuellement une soixantaine de scieries, majoritairement réparties dans l'Orne et dans l'Eure, les départements les plus boisés de la région et dans une moindre mesure en Seine-Maritime mais avec de plus grosses unités que la moyenne. La Manche compte également un nombre de scieries significatif mais composé d'unités de très petite taille hormis deux opérateurs du secteur de la palette.

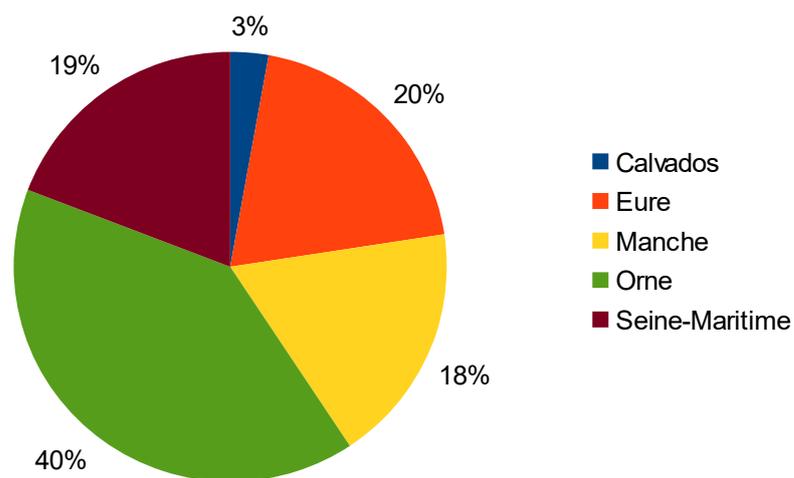


Nombre d'emplois

Le nombre total d'emplois des scieries normandes est de **704**.

Sa répartition par département est la suivante :

Départements	Nombre d'emplois	Emplois par entreprise
Calvados (14)	20	2,9
Eure (27)	139	11,6
Manche (50)	127,5	7,5
Orne (61)	282,5	12,8
Seine-Maritime (76)	135	19,3
Normandie	704	10,7

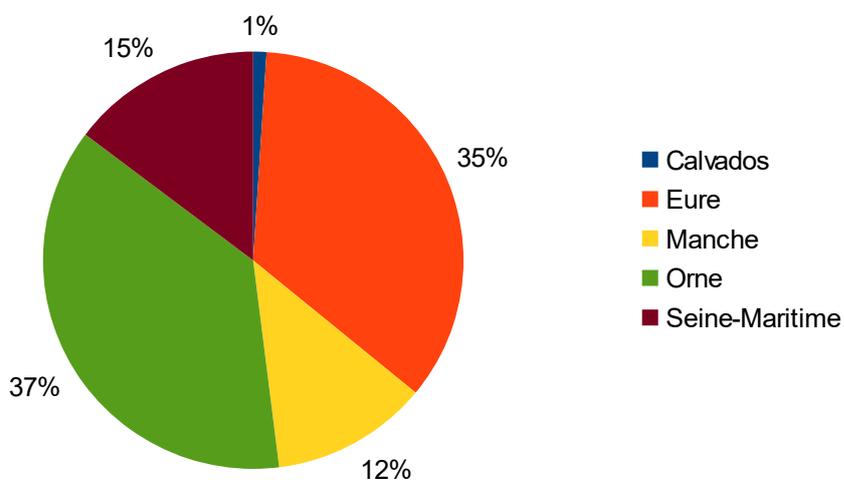


Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires total du secteur est de l'ordre de **165 millions d'euros** dont 22 % à l'export.

Sa répartition par département est la suivante :

Départements	Chiffres d'affaires en M€	% du CA à l'export
Calvados (14)	1,7	0,00%
Eure (27)	57,5	8,56%
Manche (50)	19,9	0,83%
Orne (61)	61,4	37,46%
Seine-Maritime (76)	24,2	31,04%
Normandie	164,6	21,63%





● CA supérieur à 10 M€ – ● CA entre 5 et 10 M€ – ● CA entre 1 et 5 M€ – ● CA inférieur à 1 M€

De nombreuses scieries régionales sont exportatrices, seules les toutes petites unités artisanales d'un ou deux salariés ne le sont pas.

Les destinations varient suivant les marchés des différentes essences.

Les résineux voyagent assez peu, dans les pays limitrophes européens (Belgique, Pays-Bas, Allemagne).

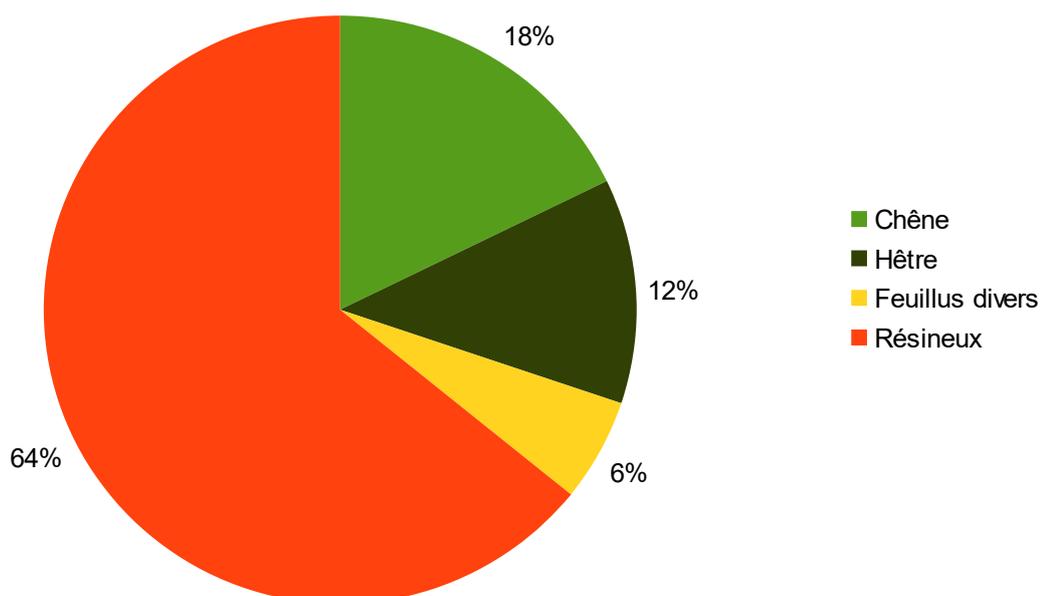
Le chêne à l'export prend très majoritairement la direction du Royaume-Uni et dans une moindre mesure celle d'autres pays européens (Allemagne, Belgique, Italie, Pays-Bas), le grand export de sciages de chêne vers l'Asie existe mais est très peu présent.

Le hêtre voyage beaucoup plus loin avec l'Asie du sud-est comme destination principale, puis le Maghreb.

Volume total grumes sciées (répartition par essence)

Le volume total de grumes transformées par les scieries normandes est d'environ **678 000 m³** par an.

La répartition par groupes d'essences est la suivante :



On remarque ici une forte différence entre la composition de la forêt normande (80% de feuillus et 20% de résineux) et les essences utilisées par les transformateurs en scieries avec presque 2/3 de résineux. Les technologies de sciage des résineux, le plus souvent par canters et non par scies à ruban, et les densités plus faibles de ces essences par rapport aux feuillus permettent d'avoir une productivité nettement supérieure. La conséquence de ce déséquilibre entre la ressource locale et la transformation est l'augmentation des rayons d'approvisionnement qui dépassent très largement la région pour les unités importantes de résineux.

Il convient de noter que certaines scieries n'ont parfois pas fait la différence entre les essences feuillues dans ces chiffres, ainsi le total « feuillus divers » est légèrement surestimé en défaveur du chêne et dans une moindre mesure du hêtre. L'essence principalement représentée dans la catégorie « feuillus divers » est le peuplier.

D'après les données de l'Enquête Annuelle de Branche du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, la production de sciages déclarée par les scieries interrogées est la suivante :

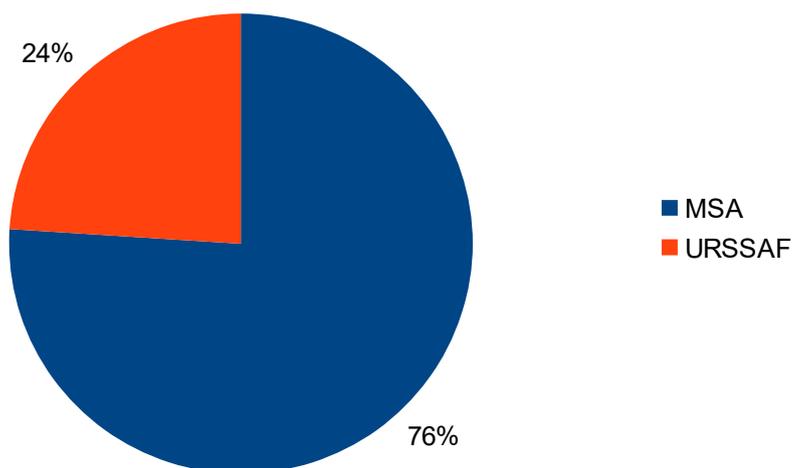
	Sciages résineux	Sciages feuillus	Dont sciages de chêne	Dont sciages de peuplier	Total sciages
2015	185	95	50	6	287
2016	177	94	46	7	276
2017	177	98	45	8	299
2018	184	107	50	13	297
2019	148	S	45	12	257
Moyenne	174	99	47	9	283

Source : Agreste – Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation - données en milliers de m³

NB : le total des sciages intègre également les merrains et bois sous rails, non comptabilisés dans les « sciages feuillus »

Régime social (MSA/URSSAF)

Les scieries régionales dépendent majoritairement du régime agricole (MSA) à 76%. Historiquement, ces entreprises réalisaient également l'exploitation forestière pour assurer leur approvisionnement. Ce n'est plus forcément le cas aujourd'hui, surtout pour les toutes petites unités. Les scieries régionales dépendant du régime général (URSSAF) représentent donc 24% et sont le plus souvent situées dans le secteur de l'emballage (fabrication de palettes) ou possèdent une activité de négoce ou de seconde transformation parfois majoritaire (manches d'outils, charpentes...).



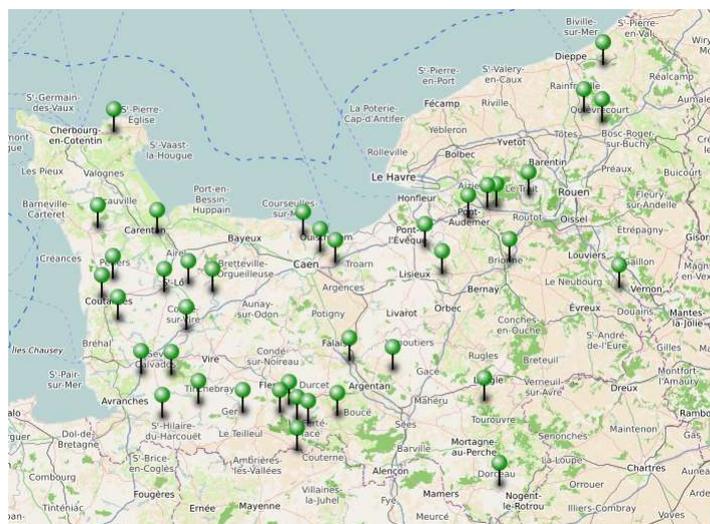
Répartition des scieries par capacités de production



● Supérieure à 20 000 m³/an – ● 4 000 m³/an à 20 000 m³/an – ● inférieure à 4 000 m³/an

La majeure partie des scieries régionales consomme moins de 4 000 m³/an (39 entreprises). 18 scieries produisent entre 4 000 et 20 000 m³ de grumes par an et 9 scieries dépassent les 20 000 m³ de grumes travaillées par an.

Localisation des unités inférieures à 4 000 m³ grumes / an :



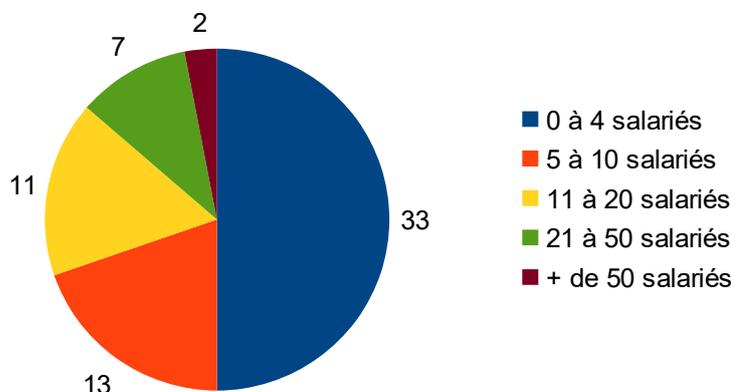
Localisation des unités comprises entre 4 000 et 20 000 m3 grumes / an :



Localisation des unités supérieures à 20 000 m3 grumes / an :



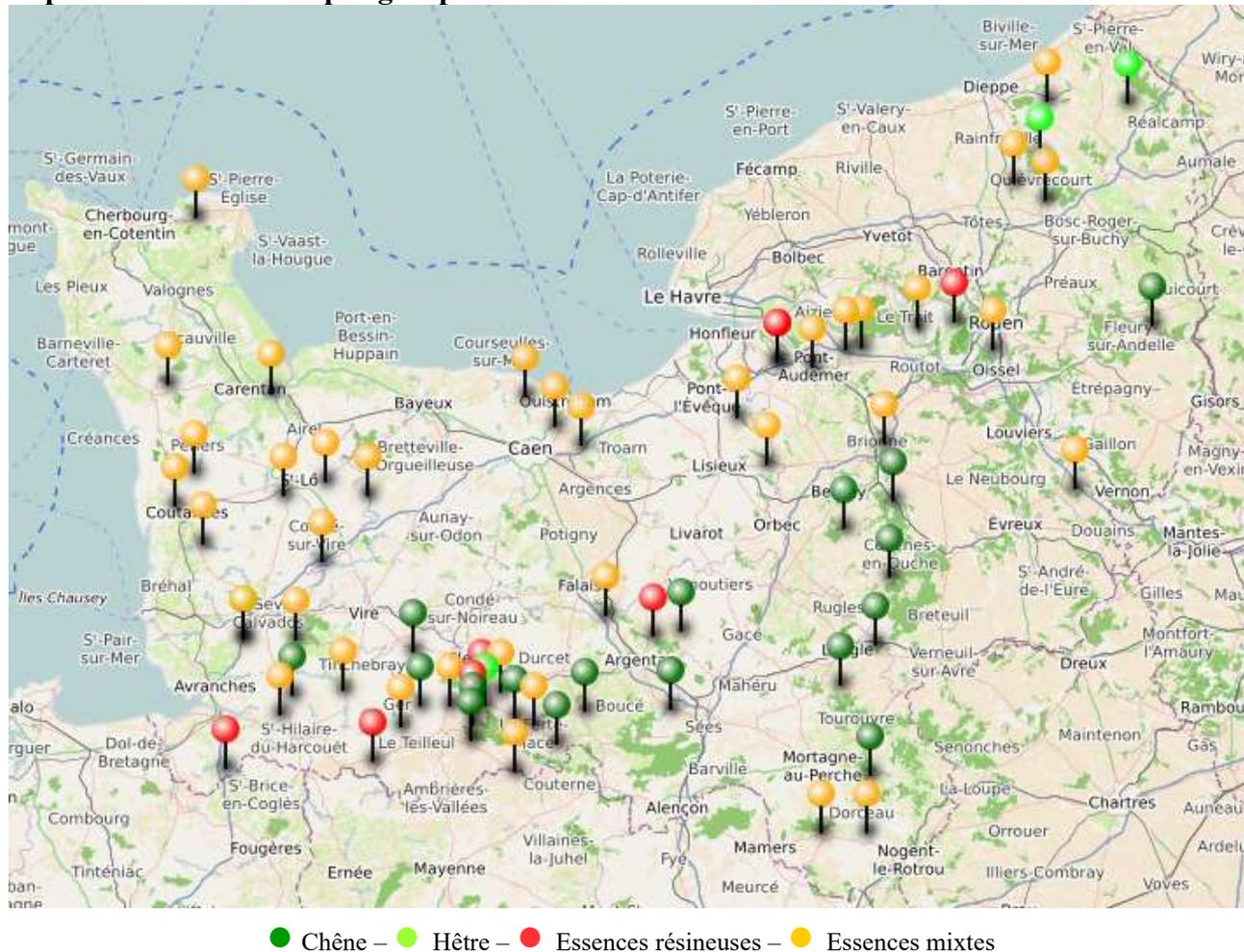
Répartition du nombre d'entreprises par tranches d'effectifs :



Environ la moitié des scieries normandes compte moins de 5 salariés, 15 entreprises étant même unipersonnelles.

On recense également quelques scieries de plus de 20 salariés, celles qui travaillent plus de 20 000 m³ de grumes par an. Compte-tenu de la structuration du secteur elles font partie des entreprises d'envergure nationale.

Répartition des scieries par groupes d'essences



Si les scieries de taille industrielle ou semi-industrielle sont généralement spécialisées sur un type d'essence (chêne, hêtre, résineux), les scieries de taille artisanale sont plus polyvalentes et travaillent généralement tout type d'essences. Quelques scieries de taille moyenne ont également opté pour la stratégie de la polyvalence pouvant offrir une large gamme de produits de belles qualités.

Les scieries résineuses, généralement de grosses unités, sont réparties sur l'ensemble de la région et ne sont pas liées à un bassin d'approvisionnement local. Elles ont d'importants besoins en volume auxquels les 20% de résineux de la forêt normande ne suffisent pas à répondre. Elles ont un rayon d'approvisionnement qui dépassent souvent les quelques centaines de kilomètres (Bretagne, Pays de la Loire, Centre, Bourgogne-Franche-Comté, Auvergne-Rhône-Alpes, Nouvelle Aquitaine).

Les scieries de chêne sont plus concentrées autour de la ressource régionale principalement dans l'Orne et l'Eure, même si leur approvisionnement dépasse également les limites de la région (Pays de la Loire, Centre, Île de France).

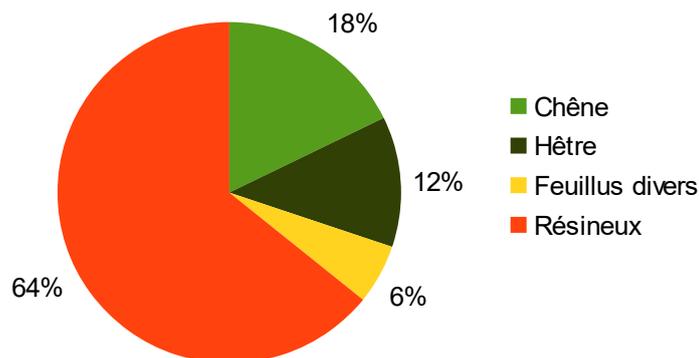
Les scieries de hêtre étaient historiquement très présentes en Seine-Maritime autour des grandes futaies des forêts domaniales, mais la tempête de 1999 et la crise qui s'en est suivie pour cette essence à entraîner une véritable hécatombe chez les entreprises spécialistes de cette essence. Aujourd'hui il n'existe plus que 2 unités produisant un volume significatif de sciages de hêtre sur ce département.

Approvisionnement

Volume total de grumes sciées :

L'état des lieux fait apparaître un volume total annuel de grumes transformées de l'ordre de **678 000 m3**.

La répartition par groupes d'essences est la suivante :



D'après les données de l'Enquête Annuelle de Branche du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, l'approvisionnement en grumes déclaré par les scieries interrogées est le suivant :

	2015	2016	2017	2018	2019	Moyenne
Approvisionnement grumes	639	635	605	541	538	592
Grumes abattues par l'entreprise	321	310	233	228	203	259
Grumes achetées à un exploitant forestier	261	310	303	270	254	280
Grumes achetées à un autre organisme	57	15	70	43	81	53

Source : Agreste – Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation - données en milliers de m3

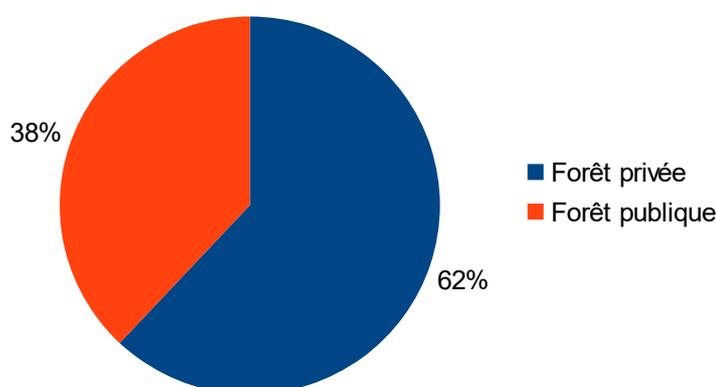
	2015	2016	2017	2018	2019	Moyenne
Approvisionnement grumes résineuses	416	377	373	319	342	365
Grumes abattues par l'entreprise	174	S	122	S	116	137
Grumes achetées à un exploitant forestier	209	224	S	201	198	208
Grumes achetées à un autre organisme	33	S	S	S	28	31

Source : Agreste – Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation - données en milliers de m3

	2015	2016	2017	2018	2019	Moyenne
Approvisionnement grumes feuillues	217	S	231	219	S	222
Grumes abattues par l'entreprise	147	159	S	S	87	131
Grumes achetées à un exploitant forestier	S	S	S	69	S	91
Grumes achetées à un autre organisme	S	S	S	S	53	

Source : Agreste – Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation - données en milliers de m³

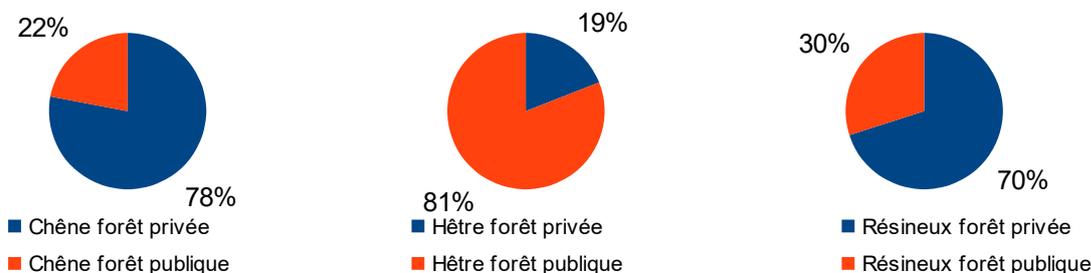
Répartition de l'approvisionnement entre forêt publique / forêt privée :



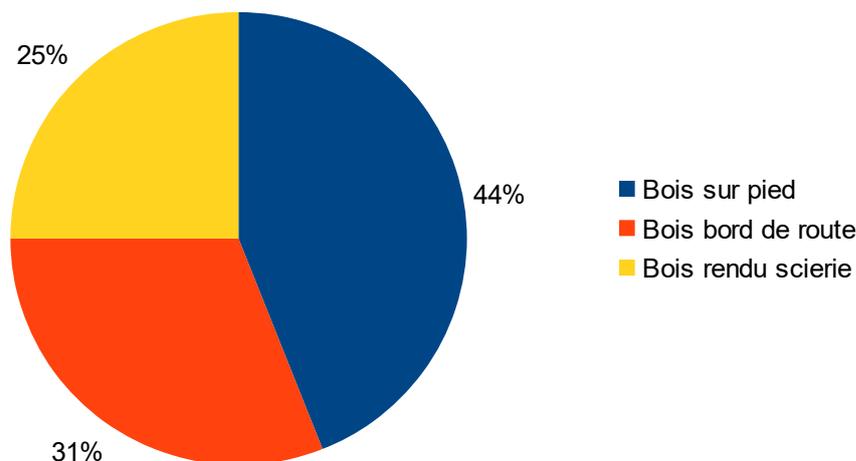
L'approvisionnement des scieries régionales provient à près de 2/3 de la forêt privée.

NB : ces données sont calculées sur 78% du volume total des approvisionnements. En effet, certaines scieries qui ne réalisent pas en direct leur exploitation forestière ne disposent pas toujours de cette information.

On constate cependant une disparité de la répartition de l'approvisionnement entre forêt publique et forêt privée selon les essences.



Mode d'approvisionnement :



44% de l'approvisionnement des scieries régionales s'effectue encore à partir de bois sur pied exploités par l'entreprise elle-même. Néanmoins, avec le développement des contrats d'approvisionnement la part de bois bord de route et rendus scierie a fortement augmenté ces dernières années.

Contrat d'approvisionnement :

Depuis quelques années, le mode d'approvisionnement des scieries évolue avec le développement des contrats d'approvisionnement. L'ONF en a signé avec la quasi totalité des scieries clientes historiques qui en désiraient. Les coopératives forestières Alliance Forêts et Bois et NSF2A disposent également de quelques contrats d'approvisionnements avec les acteurs industriels les plus importants.

Au total, 18 scieries disposent de contrats d'approvisionnement allant de 5% des besoins de l'entreprise jusqu'à 95%. En moyenne, la part de l'approvisionnement représentée par les contrats pour les scieries qui en disposent est de 29%. Le volume total contractualisé avec les scieries en Normandie est de 85 500 m³, soit 13% du besoin total annuel.

Rayon d'approvisionnement :

Le rayon d'approvisionnement moyen des scieries régionales est de 169 kms.

Celui-ci va de 50 kms pour les petites unités artisanales jusqu'à 500 kms pour les grosses scieries de résineux qui ne trouvent pas le volume nécessaire localement. Malgré des volumes importants, les scieries de hêtre s'approvisionnent quasi exclusivement en Normandie dans un rayon de 100 kms, et principalement en forêts domaniales (Seine-Maritime et Eure). Le rayon d'approvisionnement des scieries de chêne est de 150 kms incluant la Normandie et les régions limitrophes (Pays de la Loire, Centre Val de Loire et Île de France).

Transport de bois ronds :

28% des scieries sont équipés de camions grumiers permettant d'effectuer elles-même le transport de leur bois. 2 unités ont même créée une entreprise de transport attenante à la scierie permettant de transporter à la fois leurs bois en amont et leurs produits en aval, et de réaliser de la sous-traitance pour d'autres clients.

Depuis l'évolution de la réglementation du transport de bois ronds, de nombreux camions à 6 essieux ont été achetés par les entreprises pour répondre aux nouvelles normes. Aujourd'hui, quasiment la totalité des camions grumiers sont équipés de systèmes de pesée embarqués permettant aux chauffeurs de connaître en temps réel le poids total de leur chargement. Pour connaître la charge à l'essieu, il est encore souvent nécessaire de passer par des balances spécifiques.

80% des scieries ont recours à la sous-traitance pour le transport de leurs grumes, celles qui ne sont pas équipées de camions grumiers et les plus grosses unités qui ne peuvent pas transporter l'ensemble de leur approvisionnement avec leur propre flotte.

Pour cette sous-traitance, il existe en Normandie quelques entreprises possédant plusieurs camions-grumiers mais la majorité de celle-ci est réalisée par des chauffeurs routiers indépendants.

Production

Technologie de sciage :

Les scieries fixes en Normandie utilisent quasiment toutes des scies à ruban verticales pour leur transformation. Quelques scieries plus récentes travaillent avec des rubans bi-coupes permettant de scier à l'aller et au retour du chariot, mais la plupart sont équipées de rubans mono-coupes ne sciant qu'à l'aller.

Deux grosses scieries industrielles de résineux utilisent des lignes canters pour scier les bois de faible diamètre. Ces lignes ne sont pas composées de scies à rubans mais de scies circulaires multi-lames qui permettent de produire l'ensemble des sections prévues dans la grume en un seul passage.

Les scieries industrielles ou semi-industrielles sont de plus en plus équipées de slabber en amont de la scie de tête. Le slabber est un broyeur qui permet la transformation de la dosse du sciage en copeaux au premier passage de la grume, évitant la production d'une planche non plane.

Les scieries mobiles sont elles équipées de scie à ruban horizontal.

Equipements des scieries normandes :

Pour les scieries fixes, l'équipement classique est composé :

- d'un parc à grumes
- d'une écorceuse
- d'une scie de tête
- d'une ou deux déligneuse / scies de reprise
- d'un atelier d'affûtage
- de chariots élévateurs

Sur le parc à grumes, beaucoup de scieries de chêne dispose d'un chariot « BZH » qui leur permet de trier et tronçonner les grumes suivant les différentes qualités avant les opérations de sciage. Les scieries industrielles de résineux ou de hêtre billonnent également leurs grumes suivant les qualités en amont du sciage.

A ce niveau et avant le sciage, certaines scieries sont équipées de détecteurs de métaux afin de repérer les éclats ou incursions métalliques qui pourraient endommager les lames de scies. Plus modestement, certaines scieries utilisent des appareils manuels de détection pour jouer ce rôle.

Les scieries industrielles ou du secteur de l'emballage disposent le plus souvent d'empileurs automatiques ou de robots empileurs permettant de réduire les manutentions. De même, les plus grosses scieries sont équipées de trieurs à case qui permettent de regrouper les sciages produits par qualité selon les choix d'un opérateur.

Le secteur de l'emballage / palette est souvent très automatisé avec des tronçonneuses à planches et à dés, des coupeuses d'angles, des cloueuses automatiques, des robots d'assemblages de palettes, des marqueuses automatiques à l'encre des emballages.

Hors mis ce secteur de l'emballage, les machines de seconde transformation sont encore rares au

sein des scieries. Si certaines entreprises se sont diversifiées vers des produits finis plus transformés, beaucoup de scieries considèrent que ces opérations de deuxième transformation sont le travail de leurs clients charpentiers, menuisiers, ébénistes...

On peut néanmoins trouver dans quelques scieries des raboteuses et des moulurières.

Beaucoup de scieries sont également équipées de tronçonneuses à paquets pour uniformiser la longueur de leurs planches, de broyeurs pour traiter leurs chutes de sciage ou leurs dosses pour celles qui ne sont pas équipées de slabber.

Quelques scieries sont équipées de fendeuses pour pouvoir produire du merrain de chêne, ou de combinés sciage-fendage pour le bois bûche.

Séchage artificiel :

25 scieries disposent de cellules de séchage artificiel souvent présentes dans les entreprises les plus importantes.

Une entreprise spécialiste du chêne dispose également d'un pré-séchoir, hangar chauffé et ventilé permettant d'homogénéiser et de baisser légèrement l'humidité des bois avant le passage en séchoir. Une grosse unité de hêtre dispose de nombreuses cellules permettant de réaliser successivement l'étuvage et le séchage de cette essence. Enfin, les entreprises du secteur de l'emballage bois disposent souvent de cellules de séchage, mais principalement pour réaliser le traitement NIMP15 (56°C pendant 30 minutes au cœur du bois) sans aller jusqu'au séchage complet des palettes ou caisses.

L'énergie nécessaire au fonctionnement de ces séchoirs est le plus souvent fournie par une chaudière bois qui permet d'auto-consommer les produits connexes difficilement valorisables en externe ou à des prix peu attractifs (écorces). 4 scieries utilisent le gaz et 2 des pompes à chaleur électriques comme source d'énergie pour leurs séchoirs.

Traitement par trempage :

5 scieries possèdent des bacs de traitement pour faire du traitement par trempage (classe II). Il concerne le travail des bois résineux destinés au marché de la construction.

Traitement par autoclave :

3 entreprises disposent de traitement par autoclave, dont deux unités sur le même site (classes III et IV). Il concerne le travail des bois résineux destinés à un usage extérieur (construction, aménagements extérieurs).

Projets d'investissements exprimés :

La majorité des scieries ont un programme d'investissement régulier qui leur permet de maintenir leurs équipements à niveau et de remplacer au fur et à mesure les éléments vétustes ou hors d'usage. C'est évidemment préférable plutôt que de se laisser débordé et être confronté à des remplacements à effectuer en urgence suite à des pannes irréparables ou à des mises aux normes parfois

compliquées et coûteuses à mettre en place avec une réglementation en évolution constante.

Hors mis les simples renouvellements des équipements prévus dans toutes les scieries parce qu'ils arrivent en fin de vie ou pour en augmenter les capacités, les rendements et la sécurité, des entreprises ont des projets de nouveaux investissements permettant de se diversifier ou d'améliorer la qualité de leurs produits.

Reviennent souvent les projets de séchoirs pour les scieries qui n'en sont pas encore équipées, de même que des projets d'achat de broyeurs pour traiter les produits connexes avec des contrôles de plus en plus fréquents de la DREAL interdisant les feux de déchets bois à l'air libre.

Dans de nombreux cas, les scieries souhaiteraient construire un hangar supplémentaire permettant de stocker leurs produits finis à l'abri dans de meilleures conditions.

Une scierie serait également intéressée par la création d'une aire de stockage par aspersion pour mieux réguler ses approvisionnements et avoir une solution de stockage opérationnelle en cas de tempête.

Certaines scieries se dirigent vers de nouveaux produits pour mettre plus de valeur ajoutée sur leurs sciages ce qui nécessitent de nouveaux équipements spécifiques. On peut citer des projets de rabotage, de peinture pour des clins extérieurs ou lambris, de fabrication de lamellé-collé en hêtre, de dés à palettes en bois reconstitué, de produits bois pour l'extérieur en chêne, de granulés/pellets à partir de la sciure produite...

Débit sur liste :

Les 2/3 des scieries peuvent réaliser du débit sur liste. Véritable spécialité des scieurs de chêne normands, les scieries mixtes de petite capacité le proposent également. Les grosses scieries industrielles et celles du secteur de l'emballage n'ont pas la souplesse pour se positionner sur ces marchés.

Prestation de sciage :

60% des scieries peuvent réaliser de la prestation de sciage permettant ainsi aux propriétaires forestiers, agriculteurs, particuliers ou artisans de faire scier leurs propres grumes. Il s'agit évidemment des plus petites structures plus adaptables à ce type de demande particulière.

Sur ce marché particulier, on peut compter 9 scieries mobiles qui par opposition aux scieries fixes peuvent se déplacer chez leurs clients (agriculteurs, particuliers, artisans) pour réaliser une prestation de sciage sur place. Deux d'entre elles sont intégrées à des entreprises de charpente qui peuvent ainsi travailler certains de leur bois de la forêt jusqu'à l'ouvrage et faire de la prestation de service en complément.



● Scieries mobiles

Dimensions maxi des grumes sciabiles :

La moyenne des dimensions maximum des grumes sciabiles est de 8,6m en longueur et 1m de diamètre.

Bien sûr certaines scieries n'ont pas vocation à scier des grumes entières et les tronçonnent d'abord en billons avant de les scier. C'est le cas par exemple des scieries de hêtre industrielles et des scieries d'emballage produisant des sciages à palettes. Ce type de scieries est souvent limité à des billons de 3 à 5m.

Les autres scieries fixes peuvent généralement travailler des grumes de 9 à 11m maximum.

Au delà des ces dimensions, il faut recourir aux scieries mobiles qui travaillent souvent en sous-traitance des scieries fixes en se déplaçant chez elles afin de scier les plus longues grumes.

Du côté des diamètres, le maximum observé pour les scieries fixes est d'environ 1,20m.

Part de l'affûtage réalisé en interne / sous-traitance :

88% des scieries réalisent leur affûtage des lames en interne avec du personnel entièrement dédié à cette mission pour les plus grosses unités ou par des opérateurs polyvalents pour les autres. Souvent dans ces structures, le chef d'entreprise lui même occupe le rôle d'affûteur.

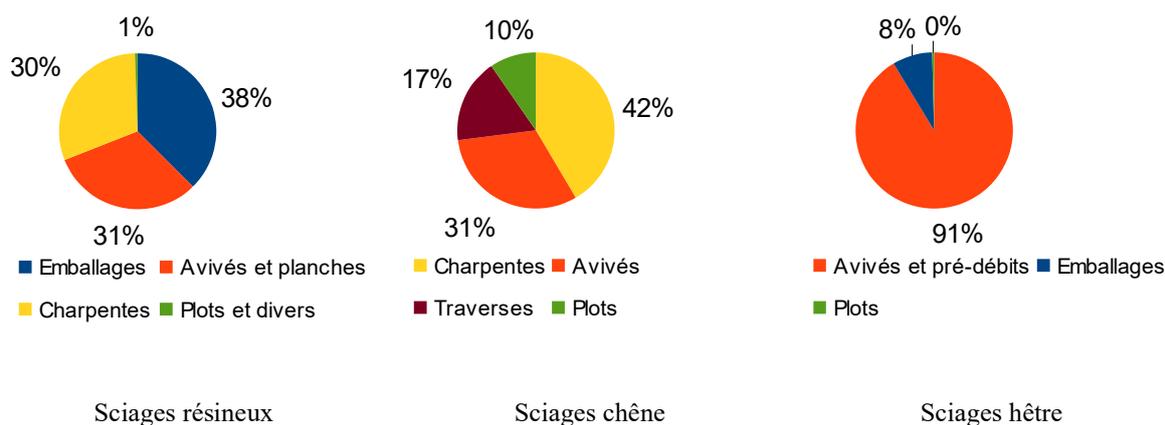
32% des scieries sous-traitent leur affûtage à des prestataires extérieurs, soit en totalité ou soit pour une partie seulement des lames pour les plus grosses unités.

Types de produits :

Le type de produits proposés par les scieries est évidemment différents suivant les essences qu'elles travaillent et les marchés sur lesquels elles sont positionnées.

Plus les entreprises traitent des volumes importants et sont industrialisées, plus leur offre « produits » est standardisée. A l'inverse, les petites unités sont plus adaptables et peuvent proposer de multiples produits très divers souvent qualifiés de « moutons à 5 pattes ». Comme vu précédemment, beaucoup de petites et moyennes scieries proposent du débit sur liste répondant ainsi aux besoins précis de leurs clients sur les sections et longueurs. Certaines scieries proposent également le sciage à façon ou la prestation de sciage.

Suivant les principaux types d'essences travaillées en Normandie, on a la répartition de produits suivante :



La majeure parties des sciages résineux sont transformées directement en emballages, principalement des palettes et dans une moindre mesure des caisses, sachant qu'une bonne partie des sciages « avivés et planches » trouvent également une destination vers ce secteur. Le reste des sciages se retrouvent sur le marché du bâtiment, soit sous forme de matériaux de constructions (charpentes, bardages, aménagement intérieur), soit sous forme de bois de coffrage. Une toute petite portion des résineux sont transformés en plots, les plus belles qualités, pour un usage en menuiserie et ébénisterie.

Le produit phare pour le chêne en Normandie est la charpente, c'est ce que cherche d'abord à produire les scieries régionales. Le marché anglais est le principal débouché de ce type de produit. Les sciages de découverts, avant d'arriver à la charpente, sont transformés en avivés utilisés essentiellement par l'industrie du parquet (frise à parquet) et plus marginalement l'ameublement. Il existe encore un marché pour la traverse de chemin de fer, même si le basculement vers des traverses en béton est largement effectué, mais le marché de la traverse paysagère et plus généralement des produits chêne en extérieur se développent bien depuis quelques années.

Le hêtre est très majoritairement transformé en avivés ou pré-débîts qui seront ensuite utilisés par des industriels de l'ameublement ou de la menuiserie pour réaliser des produits d'aménagements intérieurs (parquets, escaliers, bâtis de portes, plans de travail...). Un marché existe également pour les scieries régionales vers l'emballage avec des palettes réalisées en hêtre, plus résistantes que celles en résineux ou en peuplier.

Le peuplier est quasi-exclusivement utilisé dans le secteur de l'emballage en Normandie pour réaliser des palettes.

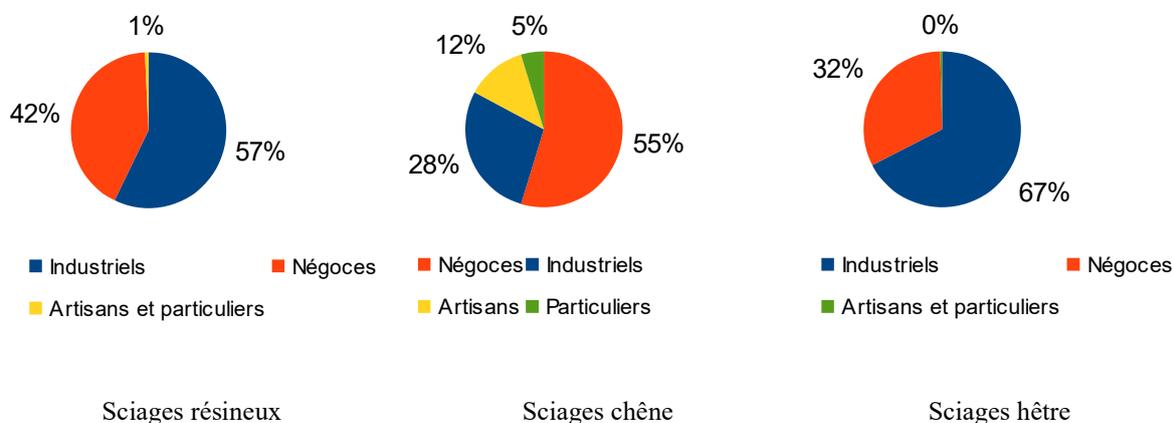
Les autres bois feuillus sont principalement utilisés par les petites scieries locales ou par les scieries spécialisées sur les essences diverses avec des produits de qualité pour répondre à des demandes ponctuelles de la part d'artisans ou de particuliers. Quelques marchés à l'export existent pour le châtaignier vers l'Italie ou le Portugal qui conservent des usages traditionnels pour cette essence en parquet voire en structure. Certaines essences posent réellement des problèmes de débouchés avec en premier lieu le merisier qui a perdu toute demande qui auparavant venait du secteur de l'ameublement en bois massif. D'autres sont assez demandées mais souffrent d'un approvisionnement difficile en volume et en qualité, c'est le cas par exemple du robinier.

Types de clientèle :

Comme pour les produits, le type de clientèle des scieries régionales diffère selon les essences travaillées et également la taille de l'entreprise.

Les scieries industrielles moins adaptables et ayant besoin de trouver des marchés où les volumes sont importants ne s'adressent pas à une clientèle d'artisans et encore moins aux particuliers et se réservent à une clientèle d'industriels transformateurs ou à des négoce qui revendent ensuite au détail à des utilisateurs.

A l'inverse, les scieries moyennes et petites n'ont souvent pas accès à ces marchés nécessitant la fourniture de volumes importants. Elles approvisionnent les artisans (charpentiers, menuisiers, ébénistes , agenceurs, luthiers...) voire directement les particuliers dans certains cas.



Destination produits connexes :

En moyenne, le rendement matière d'une scierie est aux environs de 50%. Ainsi la moitié du volume de la grume transformée se trouve dans les écorces, la sciure et les chutes de sciage. La valorisation de ces produits est donc très importante pour les entreprises. On a coutume de dire que la marge commerciale des scieries se retrouve dans la vente de ses produits connexes.

De très nombreuses scieries passent par l'intermédiaire de prestataires de type Biocombustibles SAS qui collectent et gèrent l'ensemble de leurs produits connexes pour les orienter vers les industries de trituration ou les chaudières industrielles ou collectives après passage sur leurs plate-formes de dépôt où les différents produits sont mélangés pour répondre aux cahiers des charges des clients.

Les scieries disposant en interne de chaudières biomasse conservent leurs écorces pour les alimenter, voire rachètent dans certains cas des écorces à leurs collègues lorsqu'elles n'en produisent pas suffisamment. Pour les résineux, les écorces trouvent également un débouché bien valorisé sous forme de paillage pour protéger les plantations ou faire des aménagements paysagers.

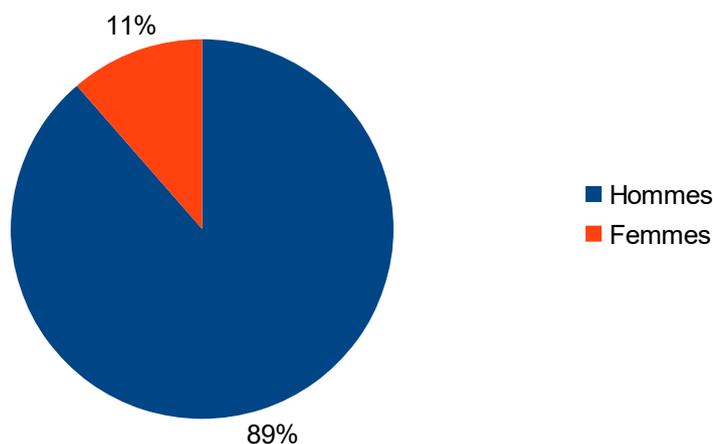
Les sciures prennent la destination des usines de panneaux de particules les plus proches, Linex Panneaux en Seine-Maritime ou Swiss Krono dans le Loiret, ou sont transformées en granulés/pellets pour le chauffage domestique, en région Normandie par l'entreprise Aswood dans l'Eure.

Les chutes de sciage sont le plus souvent broyées en interne ou par un prestataire pour ensuite alimenter les chaudières industrielles ou collectives.

Ressources humaines

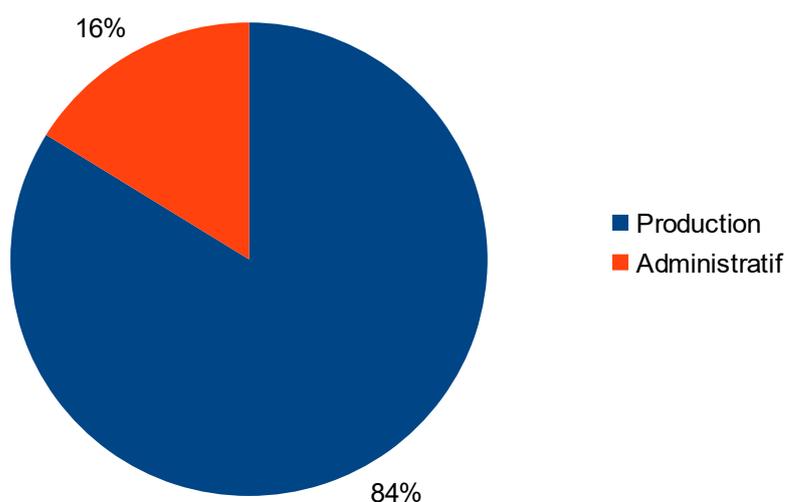
Répartition hommes / femmes :

Sur les 704 emplois présents dans les scieries normandes, on compte 624 hommes et 80 femmes. Celles-ci sont sans surprise très présentes dans les fonctions administratives et commerciales des entreprises. Quelques salariées sont tout de même présentes en production, même parfois au sciage de tête.



Répartition production / administratif :

Sur les 704 emplois, 590 se situent sur des postes de production et 114 occupent des fonctions administratives et commerciales. Seules les entreprises traitant plus de 20 000 m³ par an disposent d'une fonction commerciale avec des salariés dédiés. Dans les structures de taille inférieure, les fonctions commerciales et souvent administratives sont remplies par les dirigeants eux-mêmes.



Projets de recrutement :

Interrogées sur leurs projets de recrutement, 47% des entreprises déclarent en avoir à court ou moyen terme.

Il s'agit essentiellement de postes de production prévus pour remplacer des salariés proches de la retraite. Les profils recherchés sont surtout des personnes motivées par le travail, sans qu'il soit obligatoirement nécessaire qu'elles aient une expérience dans le travail du bois, sachant que les formations dans le domaine de la scierie sont excessivement rares même si localement nous disposons du lycée des métiers du bois d'Envermeu qui propose un bac professionnel technicien de scierie en formation initiale et bientôt également par apprentissage à la rentrée prochaine et peut aussi proposer de la formation continue pour les salariés des entreprises.

Les principales difficultés rencontrées lors des recrutements est la motivation des candidats.

Prise de stagiaires / d'apprentis :

65% des entreprises accueillent des stagiaires quand elles en ont l'occasion ou accepteraient d'en accueillir. Il s'agit de stagiaires sur la partie administrative de l'entreprise mais également sur la partie productive. Sur cette dernière, beaucoup de scieries soulignent le caractère dangereux des activités ainsi que l'importance des rendements à maintenir ce qui fait que beaucoup de stages se résument à de l'observation ou des tâches annexes (empilage).

Le recours à l'apprentissage en scierie est beaucoup plus rare puisque seulement 29% des scieries le pratiquent ou souhaiteraient le faire. Là encore on trouve des apprentis à la fois sur les fonctions administratives et commerciales de l'entreprise et plus rarement sur les fonctions de production. Il est présent essentiellement dans les plus grosses structures.

Formation continue :

Sauf dans le cas d'une ou deux grosses entreprises industrielles, les scieries régionales n'ont pas mis en place de plan de formation permettant de prévoir et planifier la montée en compétences des salariés.

Les actions de formation sont le plus souvent ponctuelles pour répondre à un besoin qui se présente et réalisées en interne essentiellement lors des prises de poste des salariés à leur arrivée dans l'entreprise ou suite à un changement de poste. Lors de nouveaux investissements, le fournisseur de la machine l'installe puis réalise une formation des opérateurs sur site.

Les formations obligatoires (sécurité, incendie, conduites d'engins, habilitation électrique) sont globalement bien réalisées par des prestataires extérieurs sur site ou dans le centre de formation du prestataire.

Les entreprises ont souvent eu recours à des formations externes sur le sujet de l'affûtage. On compte également des entreprises ayant eu recours à des actions de formation pour leur personnel administratif sur le sujet de la facturation ou de la paie par exemple.

Globalement, les scieries régionales font donc assez peu appel aux fonds de formation auxquels

elles cotisent.

Problématique de transmission d'entreprise :

Quasiment toutes les scieries régionales sont encore aujourd'hui des entreprises familiales, même les plus importantes. Elles arrivent généralement encore à trouver des solutions de transmission au sein de la famille avec les enfants, les gendres... Néanmoins, cette solution est moins automatique que par le passé avec des enfants qui font de plus en plus souvent des études éloignées du secteur de la scierie ou du bois et qui n'aspirent pas à s'y investir.

16 % des scieries indiquent avoir une problématique de transmission d'entreprise à traiter à court ou moyen terme. Ce chiffre est sans doute sous-évalué car de nombreuses petites unités souvent unipersonnelles voient leur chef d'entreprise arriver à l'âge de la retraite sans que des solutions de reprise soient envisagées voire possible compte tenu du type de structure (faibles volumes traités, matériel vieillissant).

Même si ces petites entreprises artisanales sont difficiles à reprendre, on constate en parallèle ces dernières années la création de nouvelles scieries de taille équivalente sous forme de scierie mobile.

Certifications et démarches qualité

Différentes démarches de qualité, de marques, de certifications ou de normes permettent aux entreprises de se démarquer ou le plus souvent de répondre à une demande ou une obligation du marché.

PEFC :

22 scieries sont certifiées PEFC, uniquement les plus grosses structures hormis les entreprises du secteur de l'emballage pur (fabricant de palettes) qui ne rencontrent actuellement aucune demande sur leurs marchés.



● Scieries certifiées PEFC

FSC :

Aucune entreprise n'est actuellement certifiée FSC en Normandie. Une seule est en cours de démarche de certification. Rappelons que les forêts domaniales d'Arques et d'Eawy ont fait partie des premières forêts domaniales certifiées FSC par l'ONF. Régionalement, la demande en produits FSC se fait plus ressentir sur le marché des panneaux. Une entreprise spécialiste du sciage de bois exotiques y réfléchit car son approvisionnement est le plus souvent certifié FSC, mais il considère pour le moment que la demande de ses clients n'est pas suffisamment présente et qu'ils n'accepteraient pas les coûts supplémentaires sur ses produits liés à la certification.

Marquage CE des bois massifs de structure :

17 entreprises sont habilitées à délivrer le marquage CE pour les bois massifs de structure. Ce marquage est obligatoire pour pouvoir commercialiser et transporter des produits bois destinés aux usages porteurs dans la construction (charpentes, poteaux...). L'enquête a montré que beaucoup d'entreprises, même habilitées au marquage CE, ne l'utilisaient pas sauf en cas de demande de leurs clients. Elles commercialisent alors des « bois équarris », des « bastaings », sans référence à des noms de produits structurels, sans doute pour ne pas endosser une responsabilité en cas de sinistre... Les scieries de petites tailles ne sont en général pas au fait de cette réglementation.



● Scieries habilitées au Marquage CE des bois massifs de structure

EPAL :

1 entreprise de palette normande dispose de la certification EPAL, démarche de qualité européenne concernant la palette.

Marque CTB Cubage des bois ronds :

1 scierie dispose de cette marque du FCBA qui permet d'attester le cubage commercial des bois ronds à la réception en scierie.

Marque CTB B+ :

1 scierie dispose de cette marque du FCBA qui garantit que la durabilité naturelle ou conférée par traitement rend le bois apte à l'usage pour la ou les classes mentionnées.

Label Transformation UE :

13 scieries de chêne régionales ont adhéré au Label Transformation UE. Ce label les entreprises s'engagent à transformer les grumes de chêne achetées à l'intérieur de l'Union Européenne. Cette démarche a pour but de limiter l'export des grumes de chêne non transformées qui s'est fortement développé ces dernières années avec une demande chinoise importante. Certains vendeurs de bois, essentiellement publics, réservent l'achat de leurs lots de chêne exclusivement en première vente aux titulaires du label.



● Scieries adhérentes au Label Transformation UE

NIMP 15 :

11 scieries disposent de la NIMP 15 (Norme Internationale pour les Mesures Phytosanitaires n°15), plus une entreprise en cours de certification. Cette norme concerne le traitement thermique que les produits bois doivent subir pour passer les frontières des pays signataires de la convention IPPC (International Plant Protection Convention) et en premier lieu les emballages en bois (caisses, palettes). Toutes les scieries fabricantes de palettes disposent de cette norme, qu'elles traitent elles-mêmes sur leur site à l'aide d'un séchoir, ou plus rarement qu'elles sous-traitent la prestation.



● Scieries titulaires de la NIMP 15

Réglementations

Document Unique d'Evaluation des Risques (DUER):

Hors mis quelques très rares exceptions, les scieries disposent d'un Document Unique d'Evaluation des Risques (95%). Les entreprises n'en ayant pas ont été sensibilisées à l'importance de ce document pour la sécurité globale au sein de la structure et des modèles de DUER leur ont été transmis.

Dans de nombreux cas, le DUER reste très embryonnaire et est assez peu mis à jour ce qui limite sa réelle utilité.

Seules les entreprises employant des salariés sont concernées par cette mesure, les scieries unipersonnelles sans salarié n'ont pas d'obligation d'avoir rédigé un DUER.

Poussières de bois :

60% des entreprises ont déjà réalisé une mesure de leur taux de poussières de bois à l'intérieur de la scierie.

Une action collective de mesure des taux de poussières de bois avait été entreprise il y a environ 5 ans en Basse-Normandie permettant d'évaluer le niveau des entreprises en ce qui concerne leur rejet de poussières. De même, les scieries dépendant de l'URSSAF, qui ne représentent que 22% des entreprises, ont pu bénéficier d'une mesure gratuite de leur taux de poussière par la CARSAT. Les résultats avaient montré que les taux n'étaient pas dépassés avec des sciures de granulométrie importante et surtout humide, ce qui limite la suspension dans l'air. Il est aussi à noter que de nombreuses scieries sont installées dans des locaux largement ouverts sur l'extérieur, ce qui limite également les niveaux de poussières de bois aux postes de travail.

Certaines installations récentes de scieries ne prévoient même plus de système d'aspiration comptant sur la gravité pour récupérer les sciures et en isolant parfaitement la cabine du scieur de tête ainsi protégé.

Rappelons tout de même que la mesure du taux de poussières de bois dans les entreprises doit être réalisée annuellement selon la législation.

Sauvetage et Secourisme du Travail (SST):

Tout employeur a l'obligation de mettre en place dans son entreprise, des moyens de secours adaptés, dans l'objectif de prendre en charge le plus rapidement possible, un salarié qui serait victime d'un accident du travail, d'une détresse médicale ou d'un état pathologique.

La mise en œuvre de formations aux premiers secours destinées aux salariés, quel que soit le dispositif choisi, est décidée à partir des risques propres évalués dans l'entreprise.

Toutefois, le Code du travail prévoit, a minima, la présence d'un secouriste dans chaque atelier où sont effectués des travaux dangereux.

La formation SST n'est donc pas obligatoire mais peut être une réponse de l'entreprise à la problématique sécurité au travail.

60% des scieries interrogées disposent d'un ou plusieurs salariés ayant effectué une formation SST. On constate cependant l'absence de formation de recyclage effectuée tous les 2 ans dans bon nombre de cas.

Appareils de levage :

Cette réglementation de vérification périodique des appareils de levage est particulièrement bien appliquée par les scieries régionales (100%).

De même l'attestation d'habilitation à la conduite d'engins qui doit être délivrée par l'employeur à ses salariés est très souvent présente. Des modèles d'attestation ont été remis aux entreprises qui ne l'avaient pas encore mis en place.

Habilitation électrique :

70% des scieries ont mis en place une habilitation électrique pour un ou plusieurs de leurs salariés, habilitation obligatoire pour pouvoir intervenir au niveau des armoires électriques de l'entreprise.

Dans plusieurs cas, seul le chef d'entreprise intervient au niveau de ces armoires en cas de panne ou de maintenance. Dans d'autres cas, l'entreprise fait systématiquement appel à un sous-traitant électricien pour ce type d'intervention.

Règlement Bois de l'Union Européenne (RBUE) :

Le Règlement Bois de l'Union Européenne est encore très méconnu de la part des entreprises. Certes, les scieries qui ne réalisent pas elles-même leur exploitation ne sont pas en première ligne car n'étant pas le premier metteur sur le marché du bois, mais beaucoup d'entreprises disent n'en avoir jamais entendu parler.

Seules 8% des entreprises ont effectivement mis cette procédure RBUE en ordre de marche. On peut cependant nuancer en rappelant que 34% des scieries sont inscrites dans la démarche PEFC qui impose d'avoir un suivi précis de ses approvisionnements et de vérifier que leurs origines ne sont pas controversées. Elles disposent donc de tous les éléments pour rapidement mettre en place le RBUE.

Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux (AIPR) :

Cette nouvelle réglementation de 2018 impose à tout intervenant réalisant des travaux à proximité de réseaux (gaz, électricité, eau, télécoms...) d'être formé en conséquence et d'avoir obtenu une Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux. Cette AIPR concerne également le milieu forestier puisque des réseaux enterrés ou aériens peuvent être présents dans certaines parcelles et que les engins d'exploitation parfois lourds pourraient les endommager.

Depuis 2018, l'AIPR est obligatoire pour pouvoir réaliser une Déclaration de Travaux (DT) puis une Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux (DICT).

A ce jour, seule une scierie dispose de cette AIPR. Elle avait pu bénéficier d'une formation collective réalisée pour les prestataires entrepreneurs de travaux forestiers de l'agence de Rouen de l'ONF en 2018.

A noter que les scieries qui ne réalisent pas elles-même leur exploitation forestière ne sont pas concernées par cette formalité.

Mutualisation entre entreprises

Même si le secteur de la scierie est un secteur traditionnellement assez individualiste, des exemples de regroupements ou de mutualisations existent néanmoins entre quelques entreprises.

Les regroupements COFONOR qui réunissait exploitants forestiers et scieurs de l'Eure et de la Seine-Maritime pour l'achat des bois en commun et COFOBOIS pour la vente de produits transformés en commun lancés il y a plus de 20 ans en étaient des exemples précurseurs. Ils n'existent plus aujourd'hui.

Sur le même modèle, certains scieurs de l'Orne s'étaient réunis au sein de N.B.E. (Normandie Bois Entreprises), ce qui leur permettait là aussi d'acheter les bois en commun lors des ventes publiques de l'ONF ou des experts forestiers de l'ANEF, puis en aval de vendre en commun leur production, des sciages de chêne, sur des marchés à l'export. Aujourd'hui, ces 5 scieurs, quatre de l'Orne et un de Mayenne n'achètent plus leur bois en commun via N.B.E., mais ont conservé cette marque commerciale pour la vente de certains de leurs produits en commun sur le marché anglais notamment.

Toujours dans l'Orne, 7 scieries (4 de l'Orne, 1 de Mayenne, 1 d'Eure et Loir et 1 de l'Oise) ont créé ensemble l'entreprise LAMICHÊNE, une SA basée à Cerisay (61) qui compte aujourd'hui 9 salariés. Elles y ont investi en commun 1 M€ pour racheter les 4 séchoirs de l'ancienne scierie Marcel et pour créer un atelier de 2ème transformation permettant le rabotage, la coupe de longueur et le perçage de leurs frises aubieuses de chêne dont elles ne trouvaient pas suffisamment de débouchés individuellement.

Aujourd'hui, l'entreprise produit des frises, des avivés, des parements de 3mm pour les industriels du meuble ou du parquet, des bandeaux non purgés pour le grand export.

L'objectif initial de produire du lamellé-collé à partir de ces frises de chêne n'a pas encore abouti, les scieurs ne pensant pas le marché suffisamment prêt pour aller vers ce type de produit, beaucoup plus cher que les résineux.

Beaucoup de scieries sont également actionnaires de l'entreprise ENERGIE BOIS FORÊT (E.B.F) qui regroupe près de 100 acteurs de la filière bois (exploitants forestiers, scieurs, élagueurs, transporteurs, industrie du panneau) et dont l'unique objet social est d'être actionnaire de BIOCMBUSTIBLES SAS.

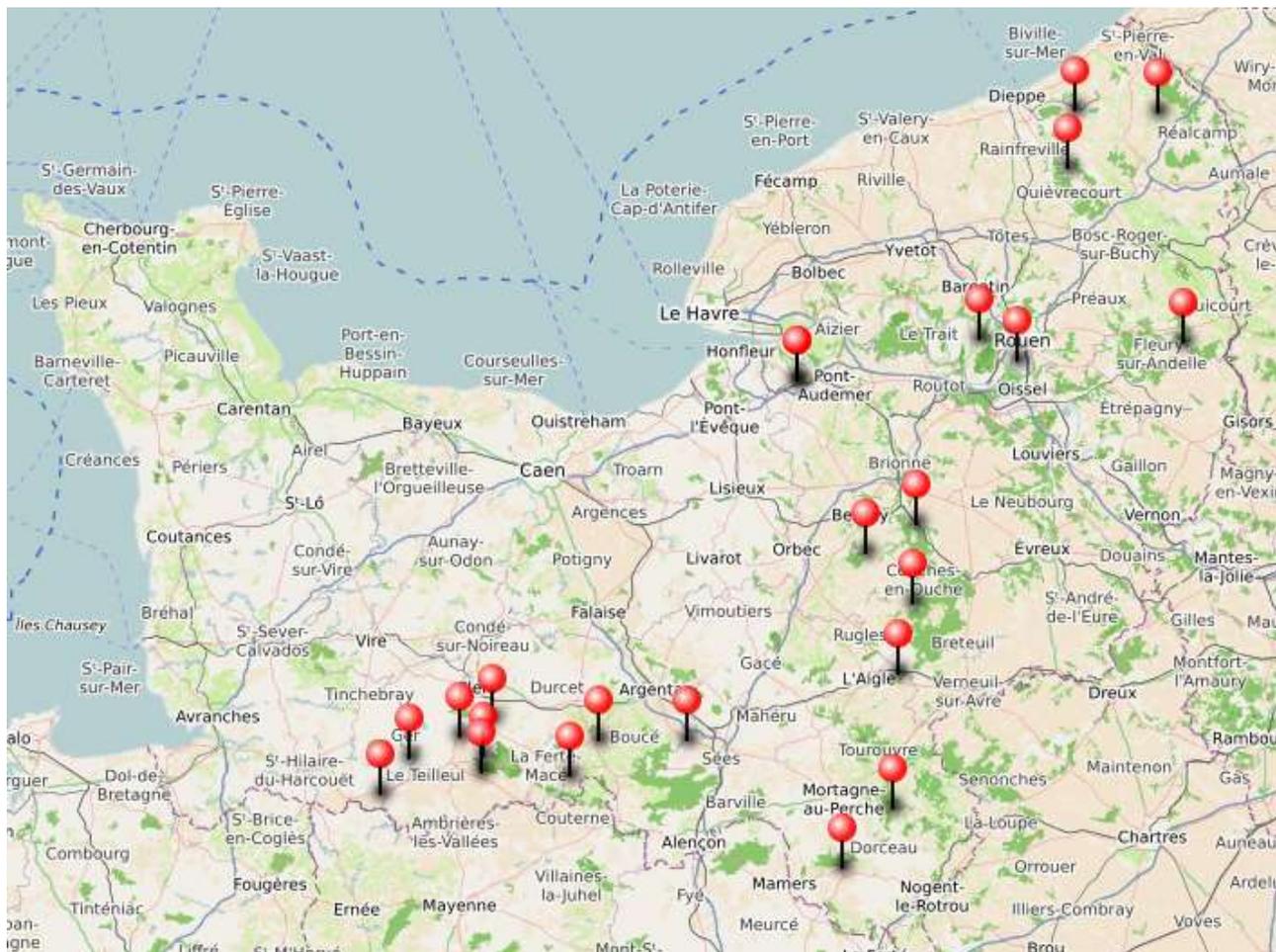
E.B.F. détient plus de 46% du capital de Biocombustibles SAS, ce qui permet aux scieurs fournisseurs-actionnaires de mieux maîtriser la valorisation de leurs produits connexes sous forme de bois d'industrie ou de bois énergie, mutualisant ainsi leurs ressources et ayant accès à des marchés plus importants qu'ils n'auraient pu atteindre individuellement.

Une grosse entreprise du secteur de la palette appartient au réseau COOP PAL qui regroupe une vingtaine de fabricants de palettes neuves en France et en Europe, ce qui leur permet de répondre en commun à de gros appels d'offres nationaux.

Une scierie de chêne a créé avec un partenaire charpentier une filiale INNOV'BOIS dans le but d'investir en commun sur un robot de taille K2. Cela leur permet de proposer de petits ouvrages en chêne (vérandas, kiosques, car ports...) et de mieux valoriser ainsi certains bois de charpente.

Sans aller aussi loin, de nombreuses scieries ont des partenariats informels avec des acteurs de la 2ème transformation (charpentiers, menuisiers, agenceurs, ébénistes) pour apporter une réponse à leurs clients sur des demandes de produits finis qu'ils ne peuvent pas transformer directement.

Sans être réellement une mutualisation entre entreprises, 23 scieries normandes sont actuellement adhérentes de la Fédération Nationale du Bois, le syndicat des exploitants forestiers et scieurs. Il permet aux entreprises d'échanger sur leurs problématiques à l'occasion de leurs deux assemblées générales régionales annuelles, de l'assemblée générale nationale de la FNB et dans les différentes commissions thématiques mises en place (exploitation forestière, bois feuillus, bois résineux, 2ème transformation, forêt & société, affaires sociales). Il permet également de mener des actions collectives au bénéfice de l'ensemble du secteur comme par exemple la mise en place du label transformation UE limitant l'exportation des grumes de chêne non transformées, la création de la marque « Bois de France » pour valoriser la transformation nationale ou encore la création de FDES (Fiche de Déclaration Environnementale et Sanitaire) collectives pour la valorisation des produits bois français dans la construction.



● Scieries adhérentes à la Fédération Nationale du Bois

ANNEXES

- Formulaire d'enquête

- Coordonnées des scieries enquêtées

QUESTIONNAIRE ETAT DES LIEUX DES SCIERIES EN NORMANDIE

Jun 2020

IDENTITE

Entreprise :

Personne contact :

Adresse :

Téléphone :

Mail :

Site internet :

Scierie MSA ou URSSAF : MSA URSSAF

Nb de salariés :

 Répartition

 Femmes :

 Hommes :

 Services administratifs :

 Production :

Chiffre d'affaires (préciser année) :

Evolution depuis 5 ans : + , - ou stable

APPROVISIONNEMENT

Volume total annuel :

Evolution depuis 5 ans : + , - ou stable

Principales essences et qualités :

Bassins d'approvisionnement principaux :

Modalités d'approvisionnement

Achat bois sur pied : % bois bord de route : % bois rendu scierie : %

Bois issus de forêt publique : % Bois issus de forêt privée : %

Part représentée par les contrats d'approvisionnement : %

Difficultés rencontrées sur l'approvisionnement (essences, prix, accès, main d'œuvre...) :

OUTIL DE PRODUCTION

Scie de tête

type : ruban canter

Âge de l'équipement :

Dimensions maxi des grumes sciabes (longueur/diamètre) :

Présence de slabber : oui non

Autres matériels de transformation (scies de reprises, raboteuse, 4 faces...) :

Séchage

Présence de séchage artificiel ? oui non

Si oui, nb de cellules et capacités total de séchage :

Type d'énergie pour alimenter les séchoirs (chaudière bois, gaz, électricité...) ?

Traitement des bois

Traitement par trempage oui non

Traitement par autoclave oui non

Stockage

Capacités de stockage avant sciage (parc à grumes) en m²: surface utilisée : %

Capacité de stockage après sciage (produits finis) en m² : surface utilisée : %

Matériel roulant

Faites-vous appel à une entreprise de transport pour l'approvisionnement en grumes?

oui non

Si non,

Nombre et type de camions grumiers :

Nombre et types d'engins de manutention dans l'entreprise :

Avez-vous des projets d'investissements prévus en matériel de production?

PRODUITS

Type de produits principaux et volumes annuels :

- Prenez-vous des stagiaires issus des formations forêt/bois ? oui non
- Prenez-vous des apprentis issus des formations forêt/bois ? oui non
- Avez-vous une problématique de transmission d'entreprise à venir ? oui non

DEMARCHE QUALITE

Êtes-vous engagés dans des démarches de certification (PEFC, FSC, Marquage CE des bois de structure, NIMP15, CTB...) ?

Pensez-vous être à jour sur les aspects réglementaires suivants ?

- Document Unique d'Évaluation des Risques (DUER) / Pénibilité oui non
- Poussières de bois oui non
- Sauveteurs Secouristes du Travail (SST) oui non
- Appareils de levage oui non
- Habilitation électrique oui non
- Règlement Bois de l'Union Européenne (RBUE) oui non
- Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux (AIPR) oui non

MUTUALISATION

Avez-vous des partenariats avec d'autres entreprises pour l'achat en commun de bois ou la vente en commun de vos produits ?

Avez-vous des partenariats avec d'autres entreprises pour des équipements de production en commun ?



FNB Normandie
Rue des Cateliers - ZI du Madrillet
76800 SAINT ETIENNE DU ROUVRAY
Tél : 06.95.56.63.00
Mail : fbnormandie@orange.fr

ENTREPRISE	ADRESSE POSTALE	CODE POSTAL COMMUNE	TELEPHONE MAIL	SITE INTERNET
SCIERIE DE CANTELOUP – RIQUIER	1128 Canteloup	14100 MAROLLES	02 31 62 59 32 nicola.r.@orange.fr	https://riquier-charpente-tradition.fr/scierie-de-canteloup/
SCIERIE BESNIER	7 route de Cormeilles	14130 BLANGY LE CHATEAU	02 31 64 14 96 scierie.besnierdenis@orange.fr	
SCIERIE GATE	La Haumonière	14380 TESSY BOCAGE	02 31 68 93 51 scierie.gate0194@orange.fr	
HORIZON NATURE ET BOIS	79 rue d'Anguerny	14440 DOUVRES LA DELIVRANDE	06 48 05 67 72 contact.hnb@gmail.com	https://www.hnb-normandie.com/
GUAY SARL	Zone Portuaire de Caen	14550 BLAINVILLE SUR ORNE	02 31 72 45 25	
SCIERIE DEBOTTE Sylvain	Le Vey	14700 LA HOGUETTE	02 33 35 91 35 debotte.sylvain@free.fr	
HEROULT BOIS ET DEBITS	Le Maizeret	14940 SALINE	02 31 39 03 71 heroult0964@orange.fr	https://heroult-bois-et-debit.com/
Scierie Croix Maître Renault	4 rue de Beamesnil	27170 BEAUMONT LE ROGER	02 32 45 20 05 s.c.m.r@wanadoo.fr	https://scmr-bois.fr/
Ets BOSQUER Bois	54-128 rue Coutey	27210 FIQUEFLEUR EQUAINVILLE	02 32 57 61 09 bosquer.bois@wanadoo.fr	
SEFOB	503 rue Vannée	27210 SAINT MACLOU	02 32 56 20 51 sefob27@orange.fr	http://www.gastebois.fr/
Ets GASTEBOIS	93 rue Vannée	27210 SAINT MACLOU	02 32 56 61 70 info@gastebois.fr	http://www.gastebois.fr/
Scierie HEMERY	22 rue d'Evreux	27330 LA VIEILLE LYRE	02 32 30 24 20 scierie.hemery@wanadoo.fr	
Charpentes BORNAMBUC	La Grande Rue	27350 ETREVILLE	06 75 11 09 41 romain.borniambuc@hotmail.fr	http://www.charpentes-borniambuc.fr/PBCPPlayer.asp?ID=1932793
SARL SAVARY Philippe	11 route de la Roussière – Jonquerets de Livet	27410 MESNIL EN OUCHE	02 32 44 36 45 scierie.savary@orange.fr	http://www.scieriesavary.com/
Scierie MOMMERT	15 route du Bas Fayel	27480 FLEURY LA FORET	02 32 49 67 62 contact@scieriemommert.com	https://www.scieriemommert.com/
Au Bois des Cast'Eure	409 route de Médiine	27500 BOURNEVILLE SAINTE CROIX	06 77 25 33 21 auboisdescasteure@gmail.com	https://www.facebook.com/Au-Bois-des-CastEure-1809203475873666/
SONORBOIS	Route de Lisieux	27500 PONT AUDEMER	02 32 41 27 47 secretariatsonorbois@orange.fr	https://www.sonorbois.fr/
CAHU Gilbert	7 chemin du Clos Philippot	27800 CALLEVILLE	02 32 44 74 63	
SCB VAZARD	22 les Bidaux	27950 SAINTE COLOMBE PRES VERNON	06 12 65 03 13 contact@scbvazard.fr	https://scbvazard.fr/
Scierie PAINBLANC Vincent	1 la Rousselière	50140 SAINT BARTHELEMY	02 33 59 19 63 vincent.painblanc@orange.fr	https://www.facebook.com/Scierie-Painblanc-Vincent-105626954247848/
Scierie GAMBLIN	Moulin du Hourdon	50160 BIEVILLE	02 33 55 62 81	
Scierie JORET Bruno	6 route de l'Ermitage	50200 GRATOT	02 33 45 53 83	
LESAULNIER Richard	Les Motinières	50210 SAINT DENIS LE VETU	02 33 45 38 91	https://lesaulnierrichard.site-solocal.com/
ETP SAINT JAMES	Route de Coglès	50240 SAINT JAMES	02 33 60 82 22 etp.bcuche@orange.fr	
Scierie les Bois du 50	La Bocagerie	50250 VARENGUEBEC	06 09 48 41 14	
DONDONI	Les Valettes	50330 THEVILLE	06 18 90 51 61 dondoni.alain@orange.fr	
CHAUVEAU Julien	La Scierie	50490 SAINT SAUVEUR VILLAGES	02 33 07 77 02	
EURL LEMONNIER – Les Bois du Cotentin	Le Bois Saint Pellerin	50500 CARENTAN LES MARAIS	06 11 63 31 77 eurl.lemonnier.gilles@orange.fr	https://lemonniergilles.site-solocal.com/
SARL PICQUE	Local des Tilleuls	50520 REFFUVEILLE	02 33 59 34 90 sarlpicque@orange.fr	
Scierie LELANDAIS Frères	La Forge – Le Mesnil Boeufs	50540 ISIGNY LE BUAT	02 33 48 00 49 lelandais.freres@orange.fr	https://www.scierie-lelandais.com/
KÜNKEL SAS	9 Parc d'Activités la Pommeraie	50640 LE TEILLEUL	02 33 79 30 00 kunkelc@kunkel.fr	https://kunkel.fr/
Jean-Luc VEDIER		50670 COULOUVRAY BOISBENATRE	02 33 59 88 21	
Société des Etablissements ROIESNEL	La Croix des Cinq Fouteaux	50720 SAINT GEORGES DE ROUELLEY	02 33 59 44 16 claudine.roiesnel@orange.fr	https://www.scierie-roiesnel.fr/
HBN	1278 rue de la Vire	50750 CANISY	07 71 80 27 50 hardyboisnormandie@gmail.com	https://hardyboisnormandie.wixsite.com/monsie
Scierie FREMOND	L'Epine	50800 LA TRINITE	02 33 50 74 88 jy.fremond.scierie@gmail.com	
DELAROCQUE Francis	7 Vieux Chemin de Caen	50810 LA BARRE DE SEMILLY	02 33 57 27 47 francis.delarocque@orange.fr	
BELLÈME BOIS	9 rue Pierre de Romanet	61130 SAINT MARTIN DU VIEUX BELLEME	02 33 25 41 32 contact@bb61.fr	http://www.bb61.fr/
BESSON Frères	Le Bisson	61150 RANES	02 33 39 72 51 bessonfreres@sfr.fr	
TERTU	Domaine de Tertu	61160 VILLEDIEU LES BAILLEUL	02 33 36 11 02 sc@tertu.com	https://www.tertu.com/
Scierie GUITTON	13 rue des Américains	61160 GOUFFERN EN AUGE	02 33 36 11 01 cie.guitton@orange.fr	
Scierie de Bellou	434 le Clos des Rues	61220 BELLOU EN HOULME	02 33 66 00 98	
Scierie Luc FOURMY	18 rue du Pays d'Ouche	61270 LES ASPRES	09 70 35 30 03 luc.fourmy@wanadoo.fr	https://www.scierie-fourmy-les-aspres.com/
SOVALEF – Scierie d'Orgères	Le Bourg	61290 ORGERES	02 33 16 13 72 contact@scierie-organes.fr	http://scierie-organes.fr/
Scieries LELOUP	Le Graveray – Saint Sulpice sur Risle	61300 L'AIGLE	02 33 24 24 77 scierie-leloup@wanadoo.fr	
Scierie GERMOND	Le Sablon	61340 PERCHE EN NOCE	02 33 73 44 71 scieriegermond@orange.fr	http://www.scierie-germond.fr/
SARL VILLERABOIS	Rue de Lassay	61410 RIVES D'ANDAIN	02 33 37 96 97 villerabois@outlook.com	https://www.facebook.com/Villerabois-1128020570543119/
PGS TECHNIPAL Normandie	Zone Artisanale Vaudebrune	61440 SAINT ANDRE DE MESSEI	02 33 66 91 19 tech.normandie@groupepgs.com	https://www.pgsgroup.com/fr/
BIGEON	Le Puits	61450 LA FERRIERE AUX ETANGS	02 33 62 35 25 contact@manches-bigeon.fr	https://www.manches-bigeon.com/
Scierie de Mortrée	141 Grande Rue	61570 MORTREE	02 33 35 78 90 scieriedemortree@gmail.com	http://scierie-de-mortree.fr/
Scierie MILCENT	Le Bourg	61600 LA MOTTE FOUQUET	02 33 37 13 44 contact@milcent.fr	http://www.scierie-milcent.fr/
Scierie Mobile LEROY	La Gobardière – Route de la Ferté Macé	61600 LE GRAIS	02 33 38 66 05 scierie.mobile.leroy@orange.fr	https://www.scierie-leroy.fr/
ANDAINES Sciages	4 rue de la Forge	61600 SAINT MICHEL DES ANDAINES	02 33 37 14 02 and.sc.yl@wanadoo.fr	
Scierie CORBIERE	347 la Touche	61700 CHAMPSECRET	02 33 30 44 11 contact@scierie-corbriere.com	https://scierie-corbriere.com/
Société d'exploitation LAFONTAINE	107 la Pièce	61700 DOMPIERRE	02 33 30 72 10 lafontaine.sa.61@wanadoo.fr	http://scierie-lafontaine.fr/
Scierie GERAULT	La Favrie	61700 LONLAY L'ABBAYE	09 74 56 37 52escierie.gerault@laposte.net	https://www.scierie-gerault.com/
RAISON BOIS ET DEBITS	14 rue des Andaines	61700 PERROU	02 33 38 21 65 contact@raison-bois.fr	https://www.raison-bois.fr/
Scierie FOUCHER	Les Forges	61700 SAINT BOMER LES FORGES	02 33 37 60 06 scierie.foucher@gmail.com	https://www.scierie-foucher.fr/
Scierie FEILLET	Les Montiers	61800 TINCHEBRAY BOCAGE	02 33 66 64 82 scierie.feillet@orange.fr	http://scierie-feillet.com/
Scierie Mobile MORISSET	1087 route de la forêt	76480 JUMIEGES	06 88 11 69 78	
Scierie du Lycée du Bois	340 rue du Moulin	76630 ENVERMEU	02 35 04 17 42 contact@lyceedubois.fr	https://www.lyceedubois.fr/
Scierie du Cabalet	2 Le Cabalet	76660 PREUSEVILLE	02 35 94 90 33 scierieducabalet@wanadoo.fr	https://www.scierie-ducabalet-palettes.com/
Les Bois Brayons	8 rue de la Fonte	76680 ROSAY	02 35 94 81 62 lesboisbrayons@gmail.com	http://les-bois-brayons.fr/
CUMA Haies'Nergie et Territoires	564 route de Cropus	76720 CRESSY	06 61 85 01 53 philippe.dilard@wanadoo.fr	
NORMANDIE Bois	Rue des Cateliers – ZI du Madrillet	76800 SAINT ETIENNE DU ROUVRAY	02 35 66 47 40 normandie.bois@orange.fr	http://www.normandie-bois.com/
Scierie GUIDEZ	175 route de Quevillon	76840 SAINT MARTIN DE BOSCHERVILLE	02 35 32 00 03 saguidez@wanadoo.fr	https://scierie-guidez.pagesperso-orange.fr/
Scierie LEFEBVRE	300 route de Paris	76950 LES GRANDES VENTES	02 35 83 40 22 commercial@groupe-lefebvre.fr	https://www.groupe-lefebvre.fr/